



Porter plainte contre parents

Par **gigi45**, le **26/07/2016** à **15:57**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
mon beau fils c est fait vider ses compte bancaire par sa mere pendant 2 ans de 16 a 18 ans et quand il s en ai rendu compte a sa majoriter elle la mis dehors peut il porter plainte?
et ma belle fille sa mere as utiliser son compte bancaire comme le sien et a utiliser pres de 6000€ de son compte en 2 ans sa mere avait une procuration elle a deja porter plainte et sa a ete classer sans suite car elle n avait pas la preuve de son handicap maintenant elle a reçu son dossier mdph comme quoi elle est reconnu ne pas comprendre seule les papiers administratif et qu il faut quelles soit accompagnes peut elle reporter plainte ?
MERCI [smile4]

Par **jos38**, le **26/07/2016** à **17:02**

bonjour. cet argent était sur des livrets? votre beau-fils peut se retourner contre sa mère pour l'argent pris après ses 16 ans. pour votre belle-fille c'est plus délicat puisqu'il y a procuration